

Analyse comparative entre les sexes plus

Introduction

Au gouvernement du Canada, le terme « analyse comparative entre les sexes plus » (ACS+) est défini comme étant une approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres. Le « plus » dans ACS+ met en relief le fait que cette analyse va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) afin de prendre en compte de multiples facteurs qui se recoupent pour constituer l'identité de chacun, comme la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

Le gouvernement du Canada est résolu à appuyer la mise en œuvre intégrale de l'ACS+ dans l'ensemble des ministères fédéraux **Erreur ! Signet non défini.**, afin de garantir que les répercussions différentes des politiques, des programmes et des mesures législatives sur les groupes d'horizons divers sont prises en compte lors du processus d'élaboration. En 2015, le gouvernement a renouvelé son engagement envers l'ACS+, et la ministre de la Condition féminine s'est vu confier le mandat de travailler de concert avec le président du Conseil du Trésor pour veiller à ce que l'ACS+ soit intégrée aux cadres ministériels des résultats, aux plans ministériels, aux rapports sur les résultats ministériels et aux rapports sur le rendement.

Pour de plus amples renseignements sur l'ACS+, consulter le [portail de l'ACS+](#) sur GCpédia.

Renseignements généraux pour l'Office national du film du Canada (ONF)

Structures de gouvernance	s. o. En tant que petit organisme, l'ONF intègre l'ACS+ à même sa structure de gouvernance existante. Son secteur Planification stratégique et relations gouvernementales agit donc comme centre de responsabilité de l'ACS+ : 3 ETP sont affectés, à temps partiel, à sa mise en œuvre en 2018-2019 et pour les années subséquentes. Ces employés assurent l'intégration de l'ACS+ aux processus décisionnels de l'ONF, et remplissent les tâches de rôle-conseil, de surveillance et de reddition de comptes en la matière.
Ressources humaines	Idem
Initiatives prévues	À titre de producteur et distributeur public, l'ONF contribue à promouvoir le vivre-ensemble dans la société canadienne. L'institution a pour objectif de donner une voix aux communautés qui sont systématiquement sous-représentées dans le paysage médiatique, que ce soit devant ou derrière la caméra : femmes réalisatrices, peuples autochtones, communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), communautés ethnoculturelles, minorités sexuelles (LGBTQ2), personnes vivant avec un handicap, etc. La programmation de l'institution témoigne de la diversité canadienne et concourt à la cohésion sociale du pays. Toutes les activités liées au mandat de l'ONF (programmation et production audiovisuelles, accessibilité des œuvres et interaction avec les auditoires) font l'objet d'une ACS+ et d'un suivi afférent. Depuis 2016, l'ONF met en place des mesures additionnelles pour soutenir plus particulièrement la parité entre les sexes et la diversité et l'inclusion. L'ACS+ fait partie intégrante de ces nouvelles mesures, parmi lesquelles : • L'engagement pour la parité hommes-femmes Après s'être engagé en 2016 à ce que la moitié de ses productions soient réalisées par des femmes et à ce que la moitié de ses budgets de production soient alloués aux œuvres de réalisatrices d'ici 2019, l'ONF vise maintenant la parité pour les postes clés de création de ses projets documentaires, interactifs et d'animation en production en 2020. • Le Plan d'action autochtone 2017-2020 En juin 2017, l'ONF a annoncé son plan triennal visant à redéfinir ses relations avec les peuples autochtones. Ce plan comporte une série d'engagements qui donnent suite au travail et aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation et qui prennent en compte les préoccupations des créateurs et des créatrices autochtones concernant les iniquités systémiques dans l'actuel environnement de production. L'ONF s'engage, entre autres, à consacrer immédiatement 15 % de ses dépenses globales de production aux projets d'artistes autochtones. Gestion du rendement

	La surveillance du rendement est intégrée au cadre ministériel sur les ministériels (CMR) de l'ONF et à la stratégie de mesure des résultats des initiatives en soutien à la parité, à la diversité et à l'inclusion. En 2016, l'ONF a mis en place un nouveau système informatisé pour mesurer la place des femmes, des minorités linguistiques (CLOSM), des minorités culturelles, des Autochtones et des personnes handicapées au sein de ses productions et du bassin de créateurs et d'artisans travaillant avec l'organisation. Ainsi, l'ONF mesure l'effet de ses initiatives et présente ses résultats dans son rapport annuel, son rapport sur les résultats ministériels, ainsi que sur son site Web institutionnel.
--	---